

# Charte de modération numérique

## Principes de bonne conduite pour un numérique bienveillant pour tous

Cette charte s'applique pour les différents comptes sociaux de la Fédération des Parcs et les espaces membres de son site internet.



Elle définit les bonnes pratiques et les règles de modération des contenus et des commentaires déposés sur ces médias. Elle est là pour assurer une expérience sereine et bienveillante à tous les utilisateurs en les protégeant d'éventuels contenus non appropriés.

### Sont autorisés :



- Les réactions « j'aime » et autres
- Les partages de publications
- Les commentaires polis
- L'humour *Nous aussi on aime rigoler !*
- Les critiques argumentées dès lors qu'il s'agit de manifester un désaccord
- Les signalements de fautes *Personne n'est parfait...* d'orthographe
- La mention des comptes @FederationPNR dans des contenus pertinents et en lien avec l'activité des Parcs naturels régionaux



La Fédération des Parcs s'emploie à répondre aux commentaires, messages privés et autres sollicitations de sa communauté dans les meilleurs délais.

### Sont interdits :



- Les attaques ou insinuations fondées sur les orientations politiques, religieuses, sexuelles, les origines ethniques ou le genre
- Les insultes ou les affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes incriminant des personnes ou des organisations
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement
- Tout message contraire aux droits d'auteur, au droit à l'image, au droit à la protection des données (RGPD)
- Les invectives (propos agressifs, méprisants, péremptaires) et de façon générale, tout propos attentatoires aux participants
- Toute utilisation des pages et sites à des fins publicitaires ou commerciales
- La mention de coordonnées personnelles ou de liens hypertextes inappropriés

La Fédération des Parcs s'emploie à respecter et faire respecter ces règles par ses utilisateurs en modérant les commentaires ou contenus créés par ses abonnés. La modération de ces contenus intervient a posteriori, c'est-à-dire après leur publication.

Tout contenu ne respectant pas ces règles se verra automatiquement supprimé sans préavis. En cas de comportement répété, la Fédération des Parcs se réserve le droit de bannir de ses communautés l'auteur des propos incriminés.



Il ne s'agit pas de restreindre la liberté d'expression, mais d'offrir la possibilité à tous de s'exprimer dans un cadre agréable et bienveillant.



À bientôt sur :

parcs-naturels-regionaux.fr 

@FederationPNR  

Fédération des Parcs naturels régionaux 